

Le Carnet : Nantes Saint-Nazaire Port va prolonger son travail sur le volet environnemental.

Réaffirmant sa volonté de mener à bien ses missions d'aménagement durable du territoire, dont font partie la gestion et l'entretien des espaces naturels, Nantes Saint-Nazaire Port prend acte de l'avis rendu par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et engage une actualisation des inventaires faunistiques et floristiques sur le site.

- o O o -

En effet le Code des transports dispose que l'une des huit missions confiées aux grands ports maritimes est la gestion des espaces naturels. Nantes Saint-Nazaire Port, qui a transféré 1600 ha en gestion au Conservatoire du Littoral, intervient sur plus de 1000 hectares d'espaces à vocation naturelle sur l'estuaire de la Loire. La moitié de ces espaces disposent d'un plan de gestion, ou sont intégrés dans le réseau Natura 2000. Un quart de ces espaces riches en biodiversité est couvert par des arrêtés préfectoraux de protection de biotope.

C'est le cas pour une partie du site du Carnet pour lequel, conformément aux dispositions prévues par l'arrêté préfectoral du 5 juillet 2017 autorisant l'aménagement du site, Nantes Saint-Nazaire Port a soumis au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel¹ (CSRPN) un projet de plan de gestion des espaces naturels du site portuaire du Carnet. Ce projet de plan a pour objectif d'améliorer la valeur écologique globale du site, en prenant en compte les enjeux des zones humides et sèches, des espèces protégées et patrimoniales.

Le CSRPN, qui est un conseil scientifique, a émis un avis défavorable en recommandant notamment une mise à jour des inventaires de la faune et de la flore afin de disposer d'une base de connaissance actualisée. Pour mémoire les derniers inventaires de la faune et de la flore du site ont été réalisés entre 2008 et 2012 pour l'essentiel.

Nantes Saint Nazaire Port, déterminé à être exemplaire sur ce point et en général pour la transition écologique et énergétique, entend suivre cette recommandation et va engager sans tarder cette actualisation qui devrait durer plus d'une année afin de couvrir un cycle naturel complet. Le contexte sanitaire actuel a reporté sine die les projets d'investissement des entreprises qui auraient pu s'inscrire sur ce territoire.

Seules les opérations périodiques d'entretien des espaces naturels, indispensables à la préservation de la biodiversité, seront donc poursuivies dans les mois qui viennent. Ces interventions concernent la gestion des espèces invasives, la gestion des saulaies, l'entretien et le curage des milieux aquatiques, ainsi que l'entretien et le suivi du couvert végétal des formations sableuses. Bien évidemment ces interventions tiennent compte la saisonnalité de la fréquentation des milieux par les espèces.

¹ Placé auprès du Préfet de Région et de la Présidente de la Région des Pays de la Loire, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel est composé de 29 scientifiques. Il rend des avis consultatifs pour toute question relative à la conservation du patrimoine naturel régional.